

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 15 novembre 2013  
(convocation du 4 novembre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Quinze Novembre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRES Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas  
Mme CARTRON Françoise à Mme BOST Christine à partir de 11 h 45  
M. CAZABONNE Alain à M. GELLE Thierry à partir de 12 h 15  
M. CAZABONNE Didier à M. BOUSQUET Ludovic  
Mme CURVALE Laure à M. DANJON Frédéric jusqu'à 10 h 40  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe  
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc  
M. LAMAISON Alain à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10 h 20  
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre à partir de 11 h 45  
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain  
M. SOUBIRAN Claude à M. LABARDIN Michel à partir de 11 h 50  
Mme LACUEY Conchita à M. DAVID Alain à partir de 12 h 35  
M. MADRELLE Nicolas à M. HERITIE Michel à partir de 12 h 35  
Mme TERRAZA Brigitte à Mme De FRANCOIS Béatrice à partir de 12 h 30  
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles  
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10 h 45  
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel jusqu'à de 10 h 55  
M. DAVID Jean-Louis à Mme COLLET Brigitte à partir de 11 h  
Mlle. DELTIPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime  
Mme DESSERTINE Laurence à M. DAVID Yohan à partir de 11 h 45

M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 11 h  
M. DUPOUY Alain à M. MOGA Alain  
Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 11 h  
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. QUANCARD Denis à partir de 12 h 10  
Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre à partir de 12 h  
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL PUECH Clément à partir de 12 h 55  
M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle  
Mme. LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien  
M. LOTHAIRES Pierre à M. DELAUX Stéphan à partir de 12 h 10  
M. MANGON Jacques à M. RAYNAL Franck jusqu'à 10 h 40  
Mme. LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane  
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. SAINT-ORICE Nicole  
M. PEREZ Jean-Michel à M. RESPAUD Jacques  
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas  
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel  
M. REIFFERS Josy à Mme DELATTRE Nathalie à partir 11 h 45  
M. SOLARI Joël à Mme. LIRE Marie Françoise  
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne à partir de 11 h 20

### EXCUSES :

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Exercice 2013 - Budget Principal et budgets annexes : Décision modificative n° 5 - Budget de la régie de l'Eau Industrielle : Décision modificative n°2 - Adoption**

Monsieur FREYGEFOND présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de l'exécution du budget de l'exercice en cours, afin de tenir compte des besoins d'engagements comptables jusqu'à la fin de l'exercice, et pour donner suite à des décisions prises par le Conseil de Communauté, il s'avère nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre chapitres budgétaires. La décision modificative n° 5 se présente, en synthèse, comme suit :

LIBELLES	Mouvements Budgétaires		Mouvements Réels		Mouvements d' Ordre	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	-14 993 108,05	907 633,02	-14 993 107,18	907 633,89	-0,87	-0,87
Section de Fonctionnement	8 956 995,53	8 958 038,32	8 956 996,40	8 958 039,19	-0,87	-0,87
<b>TOTAUX</b>	<b>-6 036 112,52</b>	<b>9 865 671,34</b>	<b>-6 036 110,78</b>	<b>9 865 673,08</b>	<b>-1,74</b>	<b>-1,74</b>
Résultat	15 901 783,86		15 901 783,86			
<b>TOTAUX EGAUX 2 à 2</b>	<b>9 865 671,34</b>	<b>9 865 671,34</b>	<b>9 865 673,08</b>	<b>9 865 673,08</b>	<b>-1,74</b>	<b>-1,74</b>

Cette décision modificative, en mouvements budgétaires, présente un excédent de 15.901.783,86 €, composé d'une part de l'intégration des excédents des budgets annexes de l'Abattoir et des Parcs de Stationnement suite à la clôture de ces derniers, comme annoncé au budget supplémentaire pour 2013, pour un montant global de 19.559.783,86 €, et d'autre part d'un besoin de financement du budget annexe des Déchets Ménagers de -3.658.000,00 €, comblé par l'excédent antérieur reporté de la section d'investissement de ce même budget.

Compte tenu des taux de consommation des crédits observés au 1<sup>er</sup> octobre, qui sont légèrement supérieurs à ceux constatés en 2012 à la même date (taux d'engagement : 67,5 % contre 62,8 % et taux de mandatement : 42 % contre 38 % en raison des seules dépenses liées à la phase 3 du TCSP), il est proposé de conserver cet excédent qui permettra de faire face à la baisse de l'autofinancement en 2014 et de financer le programme d'équipement 2014 sans mobiliser la totalité de l'emprunt.

Les ajustements des dépenses à la hausse tirent les conséquences de ces taux de consommation et sont d'ailleurs financés uniquement par redéploiement de crédits qui ne feront pas l'objet d'un engagement sur l'exercice 2013 et ne pourront par conséquent pas être reportés.

Les ajustements proposés portent pour l'essentiel sur les crédits suivants :

## **1. Au budget Principal**

### **1.1. Section d'investissement – mouvements réels**

- L'abondement du fonds d'intérêt communal (FIC) de voirie pour atteindre le montant de l'enveloppe accordée sur 2013, soit 26.423.000 €. Les crédits inscrits dans la présente DM s'élèvent à 8.623.000 € et sont financés par redéploiement de crédits existants, qui ne feront pas l'objet d'un engagement sur 2013.
- L'abondement du fonds d'intérêt communal (FIC) des eaux pluviales pour atteindre le montant de l'enveloppe accordée sur 2013, soit 4.019.000 €. Les crédits inscrits dans la présente DM s'élèvent à 1.019.000 € et sont financés par redéploiement de crédits existants, qui ne feront pas l'objet d'un engagement sur 2013.
- La constatation d'une créance à l'encontre de la ville de Bordeaux au titre du 2<sup>ème</sup> pacte de la vente de 30 % des actions de Bordeaux Métropole Aménagement (délibération 2013/0435 du 28 juin 2013) pour un montant de 1.200.000 €. Le 1<sup>er</sup> pacte sera perçu sur 2013 pour 1.200.000 €, le 2<sup>ème</sup> pacte est à percevoir en 2014.
- La participation aux équipements d'intérêt général réalisés par l'aménageur sur la ZAC Ginko, pour la mise en place de la collecte sélective enterrée des ordures ménagères, pour 693.445 €.
- L'affectation des crédits perçus de l'Etat au titre de la délégation des aides au logement de l'année 2009, recette grevée d'affectation spéciale, pour 600.000 €. Ce montant est réparti à hauteur de 400.000 € sur les aides à la pierre aux organismes privés, et 200.000 € aux organismes publics.
- Le financement des travaux sur l'ancien centre de tri postal de Bègles pour l'installation de la fabrique Pola, pour 381.500 €.
- Le versement à RFF d'une participation au titre de la restructuration de la gare Saint-Jean (délibération n°2012/0157 du 16 mars 2012), pour 340.000 €.
- L'ajustement de la ligne de frais d'études et levées topographiques, à hauteur de 250.000 €.
- L'ajustement de la ligne de crédits relative à l'installation de panneaux photovoltaïques, pour 220.000 €.
- Un complément de financement pour l'acquisition de mobilier de bureau, pour 200.000 €.
- Le financement de la mission de coordination et de mise au point d'un référentiel de projet sur le secteur de Cantinolle (fiche action n° C025190025 des contrats de Codev), pour 209.850 €

- Le financement du marché de révision de la zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager de Lormont en aire de mise en valeur de l'architecture du patrimoine, suite à la loi du 12 juillet 2010 portant "Engagement National pour l'Environnement" (délibération du 27 septembre 2013), pour 200.000 €.
- Un complément de financement pour les études de recherche de ressources de substitution en eau potable, pour 195.000 €.
- Des ajustements de crédits pour des subventions d'investissement aux communes membres pour la préservation du milieu naturel, pour un montant global de 192.000 €.
- Un complément de financement pour l'acquisition de matériel informatique, pour 183.165 €.
- L'ajustement de crédits de travaux sur le PAE Cérillan à Saint-Médard en Jalles, pour 180.000 €.
- Le financement de la participation à l'extension du cimetière d'Ambarès (action n° 5 du Codev), pour 150.000 €.
- Le financement de frais relatifs à l'aménagement de la ZAC Bastide Niel (fiche action C020630039 des contrats de Codev) :
  - frais de publicité pour l'avis d'attribution du marché à un aménageur et pour le dossier modificatif de la ZAC, pour 15.000 € ;
  - études d'impact dans le cadre du dossier modificatif, pour 100.000 €.
- Un ajustement des crédits d'études urbaines pré-opérationnelles, tenant compte des besoins d'engagement jusqu'à la fin de l'exercice, pour 100.000 €.
- L'acquisition de terrains pour la zone d'activité Balan, pour 100.000 €.
- Le financement de travaux urgents sur des ouvrages de soutènement à Cenon, pour 95.000 €.
- Le remboursement des pétitionnaires du PAE Magonty, dans le cadre de la clôture financière du projet (délibération n°2010/0275), pour 78.590 €.
- La participation versée à la commune d'Artigues-Près-Bordeaux au titre de l'éclairage public du centre bourg (Fiche action Codev n° FA13 - délibération n° 2013/0613 du 27 septembre 2013), pour 75.250,31 €.
- Un ajustement de crédits sur la ligne d'acquisition de terrains pour la politique de la ville, pour 68.874,80 €.
- Un complément de crédits nécessaires pour l'aménagement de la Cité Numérique, pour 65.000 €.
- Le financement de l'avance de 20 % sur la participation accordée au SMEGREG (délibération n°2013/0485 du 28 juin 2013), pour 60.000 €.
- L'ajustement de la ligne d'études du PAE Le Chay au Taillan-Médoc pour 40.000 €.

- L'ajustement de la ligne d'études du projet urbain de Blanquefort, pour 20.000 €.
- Le financement d'un fonds de concours à la commune de Talence, au titre de l'éclairage public de la place Espeletta (délibération n° 2011/0570 du 23 septembre 2011), pour 15.000 €.
- Le financement d'une prestation de modélisation en 3D de l'aménagement des espaces publics, pour 13.250 €.
- Un complément de financement pour l'acquisition de 50 caisses et 100 palettes pour le CGEP 9 à Bordeaux, pour 11.780,60 €.
- Le remplacement de l'oscilloscope et du détecteur de réseau, nécessaires pour la mise en conformité des feux de trafic, pour 10.000€.
- Un complément de financement pour la maison des bassins à flots à hauteur de 25.000 € pour l'équipement et 9.000 € pour la réalisation d'une maquette d'ensemble du projet d'aménagement des bassins à flots.
- Le financement des évolutions informatiques nécessaires pour la phase I du portail numérique des médiathèques, pour 9.000 €.
- Le financement de l'aménagement des bureaux de la direction de la Voirie à Bruges, pour 8.781,25 €.
- Le financement par le FIC de voirie de travaux réalisés sur le Taillan-Médoc, pour 6.096,86 €.
- Le financement d'indemnités dues aux candidats non retenus à des jurys de commande publique, pour 6.000 € : concours d'architecture et d'ingénierie pour l'aménagement de la place Tourny et des cours Verdun et Clémenceau (délibération n° 2011/0227 du 29 avril 2011), création des parcs de stationnement Beaujon et Denis dans le cadre de la 3ème phase de TCSP.
- Le recollement des chambres techniques du réseau INOLIA, pour 6.000 €.
- Le financement de l'actualisation des dépôts et cautionnements versés au titre des locations immobilières de la CUB, suite à la révision des loyers, pour 4.200 €.

## **1.2. Section de fonctionnement – mouvements réels**

- Un complément de crédits pour le financement des intérêts du BEA de l'immeuble Laure Gatet, pour 181.000 €.
- Des ajustements de crédits pour des actions en lien avec la nature, pour un montant global de 85.000 €.

- Des ajustements de crédits pour le paiement de la subvention aux associations de logement PACT et ADIL, pour 64.454,61 €.
- L'abondement de la ligne de crédits pour faire face aux rôles supplémentaires et aux hausses des taxes foncières dues par la Communauté, pour 53.000 €.
- La régularisation de la ligne crédits relatives à des manifestations culturelles, pour 52.392,43 €.
- L'abondement des crédits de formation des élus, pour 50.000 €.
- L'abondement des restitutions de taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) pour un montant de 50.000 €, la prévision s'avérant insuffisante au regard des sommes effectivement restituées à ce jour.
- Le financement de frais de fonctionnement dans le cadre du démarrage de l'activité du service de l'archéologie préventive, à hauteur de 50.000 €, financés sur les dépenses imprévues.
- Le financement de la poursuite de l'expérimentation des Espaces Info économie d'eau (délibération n°2013/0593 du 23 juillet 2013), pour 40.000 €.
- Un financement complémentaire pour la maintenance des équipements informatiques de 32.710 €.
- Les travaux de réparation de voirie à Talence (fiche action Codev n°C025220028), pour 26.411,40 €.
- Le financement de la subvention à l'Institut Départemental Artistique et Culturel (IDAC – délibération n°2013/0507 du 12 juillet 2013), pour 20.000 €.
- Le financement de la subvention à l'association Centre d'Information sur les Droits de la Femme et de la Famille (CIDFF – délibération n° 2013/0595 du 12 juillet 2013), pour 20.000 €.
- L'ouverture d'une ligne de crédits pour pertes sur créances irrécouvrables, à hauteur de 4.696,56 € pour les créances éteintes, et 16.972,55 € pour les créances admises en non-valeur.
- L'augmentation des frais de copropriétés suite à la réalisation de travaux dans la résidence Vivaldi pour 5.650 € (assemblée générale du 11 juin 2013).
- Le financement de la subvention à la Fondation Nationale des Sciences Politiques, pour laquelle une délibération est présentée au présent Conseil de Communauté, pour 3.750 €.
- L'indemnisation d'un fournisseur dans le cadre d'un marché de réalisation d'abris-voyageurs, pour 2.400 €.

- L'ajustement de la prévision du fonds de péréquation des ressources intercommunales (FPIC) dont le montant notifié s'élève à 1.826.133 €, pour 110.000 €, financés sur les dépenses imprévues.

### **1.3. Ecritures spécifiques dans le cadre de la clôture et de la liquidation du budget annexe de l'Abattoir et du budget annexe des Parcs de Stationnement**

Les incidences budgétaires liées à la clôture de ces budgets annexes sont les suivantes :

- L'intégration des excédents antérieurs reportés de la section d'investissement des budgets annexes de l'Abattoir et des Parcs de Stationnement au budget Principal conduit à la réduction du déficit d'investissement reporté de 2012 (compte 001), pour un montant de 8.348.153,23 € et du budget annexe des Parcs de Stationnement pour un montant de 11.210.587,84 €. Le déficit antérieur reporté constaté au compte administratif 2012 et intégré au budget supplémentaire de 2013 passe ainsi de 36.091.957,38 € à 16.533.216,31 €. Cette réduction du déficit constitue une source de financement.
- L'intégration au budget Principal de l'excédent de fonctionnement antérieur reporté de 2012 (compte 002) du budget annexe des Parcs de Stationnement pour un montant de 1.042,79 €. L'excédent antérieur reporté du budget Principal s'établit à 66.117.497,64 € à l'issue de la présente DM.

## **2. Au budget annexe des Déchets Ménagers**

### **2.1. Section d'investissement – mouvements réels**

- L'abondement des crédits nécessaires pour la construction du 3<sup>ème</sup> centre administratif de l'environnement, pour 3.658.000 €, les crédits de l'exercice étant portés à 6.355.386,57 € sur cette opération. Ces crédits supplémentaires sont financés sur les réserves fléchées du budget annexe des Déchets Ménagers, qui passent alors de 15.667.060,12 € à 12.009.060,12 € à l'issue de la présente DM.
- Des ajustements de crédits entre chapitres pour combler des lignes déficitaires à hauteur de 3.000 €.

### **2.2. Section de fonctionnement – mouvements réels**

- Un ajustement sur des articles de charges exceptionnelles, pour 2.500 €.
- L'inscription des crédits nécessaires aux pertes sur créances irrécouvrables constatées sur l'exercice 2013, à hauteur de 39.281,09 € pour les créances éteintes, et 1.675,04 € pour les créances admises en non valeur.

### **3. Au budget annexe des Transports**

#### **3.1. Section d'exploitation – mouvements réels**

Il est nécessaire de recalculer les dépenses et recettes du budget annexe des Transports, afin de tenir compte des incidences financières de l'avenant n° 5 au contrat de DSP (délibération n°2013/0423 du 28 juin 2013) et l'avenant n°6 (délibération n°2013/0664 du 27 septembre 2013) sur l'exercice 2013.

Les ajustements de crédits suivants doivent être effectués :

- La contribution forfaitaire d'exploitation, versée par la Communauté Urbaine au délégataire, passe à 183.313.906 €, soit une hausse de crédits à inscrire à la présente décision modificative de 12.114.830 €.

Cette augmentation est financée par :

- la réduction des crédits de charges exceptionnelles, à hauteur de -2.000.000 € ;
- un virement depuis la ligne des dépenses imprévues, à hauteur de -1.227.476 €
- l'inscription en recette des débits et pénalités à percevoir du délégataire, au titre de l'arrêté des comptes 2012, pour 8.887.354 €. Cette recette n'a pas fait l'objet d'un rattachement sur 2012 et n'a pas été prévue sur 2013, compte tenu des négociations engagées avec le délégataire pour la prolongation et les avenants au contrat de DSP sur la fin d'exercice 2012.
- La présente DM prévoit également un abondement des crédits pour les transports scolaires, financé par virement depuis les dépenses imprévues, à hauteur de 7.200 € pour la direction territoriale Rive Droite et de 245.926 € pour la direction territoriale Sud.

#### **3.2. Section d'investissement – mouvements réels**

- Les besoins d'engagement comptable estimés jusqu'à la fin de l'exercice 2013 du fait de l'accélération des travaux de la 3ème phase du Tramway nécessitent un abondement de crédits de 4.600.000 €, financés sur les dépenses imprévues.

### **4. Au budget annexe du Réseau de Chaleur**

#### **4.1. Section d'investissement – mouvements réels**

- Un ajustement pour recalculer les crédits d'études pour la construction de la chaufferie bois du réseau de chaleur des Hauts de Garonne, pour 20.000 €.

## **5. Au budget de la régie de l'Eau Industrielle**

### **5.1. Mouvements d'ordre**

La décision modificative comprend l'ajustement à la hausse des dotations aux amortissements pour un montant de 1.124,98 € et l'ajustement à la baisse de la quote-part des subventions virée au compte de résultat pour -0,87 €.

La DM est alors équilibrée par une diminution du virement à la section d'investissement de -1.125,85 €.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

#### **Le Conseil de Communauté,**

**VU** l'article L2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil de Communauté n° 2008/0 748 du 28 novembre 2008, fixant les modalités de vote du budget Principal pour la durée de la mandature ;

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget Principal et au budget annexe des Déchets Ménagers,

**VU** les instructions budgétaires et comptables M4X applicables aux budgets annexes à caractère industriel et commercial ;

**VU** la délibération n° du 15 novembre 2013 approuvant la clôture du budget annexe de l'Abattoir ;

**VU** la délibération n° du 15 novembre 2013 approuvant la clôture du budget annexe des Parcs de Stationnement ;

**VU** la décision favorable du Conseil d'Exploitation de la régie de l'Eau Industrielle, en date du 4 novembre 2013, sur la proposition de Décision Modificative n°2 de la régie ;

**ENTENDU** le rapport de présentation

### **DECIDE**

**Article 1 :** D'adopter, par nature et par chapitre, avec présentation fonctionnelle pour le Budget Principal, la décision modificative n° 5 du budget Principal, du budget annexe des Déchets Ménagers, du budget annexe des Transports et du budget annexe du Réseau de Chaleur, qui, tous budgets confondus, se présente en excédent de 15.901.783,86 €.

**Article 2 :** D'approuver le financement des crédits inscrits à la décision modificative n° 5 pour le 3<sup>ème</sup> dépôt, par reprise sur les réserves fléchées d'investissement du budget annexe des Déchets Ménagers, pour un montant de 3.658.000 €. Les réserves fléchées d'investissement de ce budget passent alors de 15.667.060,12 € à 12.009.060,12 € à l'issue de la présente DM.

**Article 3 :** D'adopter, par nature et par chapitre, la décision modificative n°2 de la régie de l'Eau Industrielle, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à -1,74 €.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées par :

121 Voix Pour  
0 Voix Contre  
0 Abstentions

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 15 novembre 2013,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
25 NOVEMBRE 2013

PUBLIÉ LE : 25 NOVEMBRE 2013

M. LUDOVIC FREYGEFOND